the title pour miner car

SLOKA 93.

परिश्रुध्यस्व

Prouve ton innocence.

Les épreuves par lesquelles un homme accusé d'un crime pouvait prouver son innocence sont énumérées dans les Lois de Manu, liv. VIII:

म्रियां वा हार्यदेनमप्तु चैनित्तमज्ञयेत्। पुत्रदास्य वाप्येनं शिरांति स्पर्शयेत् पृथक् ॥ ११४ ॥ यमिद्यो न दहत्यिद्रिरापो नोन्मज्ञयन्ति च। न चार्त्तमृच्छति चिप्रं सत्तेयः शपथे श्रुचिः॥ ११५॥

114. Ou bien, qu'il fasse prendre du feu avec la main à celui qu'il veut éprouver, ou qu'il ordonne de le plonger dans l'eau, ou qu'il lui fasse toucher séparément la tête de chacun de ses enfants et celle de sa femme.

115. Celui que la flamme ne brûle pas, que l'eau ne fait pas surnager, auquel il ne survient pas de malheur promptement, doit être reconnu comme véridique dans son serment.

Dans le ccxxxiii chapitre de l'Agni-purana, les épreuves judiciaires sont énumérées comme il suit : 1° tula, la balance dans laquelle l'accusé était pesé contre un autre poids, je ne sais lequel; 2° agni, le feu; 3° apa, l'eau; 4° vicha, le poison; 5° kôça, l'attouchement de l'eau dans laquelle avaient été lavés les pieds d'une divinité.

Ces épreuves, appelées ordalies par les anciens Francs, paraissent avoir été en usage chez tous les peuples. Nous avons, dans l'Antigone de Sophocle, v. 270, un indice de celles du feu et du serment chez les Grecs avant la guerre de Troie, c'est-à-dire avant le x11° siècle avant notre ère; et l'on sait que les Lois de Manu passent pour avoir été rédigées 1200 ou 1500 ans avant J. C.: personne n'a dit encore pourquoi elles n'auraient pas pu l'être avant cette époque.

SLOKA 101.

विकर्त्तन

Vikarttana. Ce nom du soleil, composé de चि et कृत (couper), provient de la légende selon laquelle le soleil perdit quelques rayons qui lui